



Communiqué de presse

Paris, le 20 décembre 2018

Intelligence artificielle : l'ACPR lance une consultation publique

Dans le prolongement de ses études sur la révolution numérique dans les secteurs de la banque et de l'assurance¹, l'ACPR a souhaité mener une réflexion sur les enjeux du développement de l'intelligence artificielle dans le secteur financier, qu'elle soumet aujourd'hui à consultation publique.

L'adoption de l'intelligence artificielle est facteur d'innovation et peut améliorer la qualité, la sécurité et l'efficacité de nombreux services financiers. Les algorithmes « intelligents », capables d'apprendre et d'améliorer leurs performances au fil du temps, sont appelés à prendre une place croissante dans le secteur financier. Cependant, le développement des techniques d'IA doit se faire de façon maîtrisée et doit s'accompagner d'une réflexion sur la gouvernance, le contrôle et la compréhension des techniques mises en œuvre.

L'ACPR souhaite encourager cette réflexion afin d'accélérer le processus d'intégration des techniques d'intelligence artificielle au sein du secteur. La présente consultation est une première étape importante en ce sens.

« *En accompagnant les acteurs français dans le développement maîtrisé de l'intelligence artificielle, l'ACPR joue son rôle en préparant les conditions pour que le secteur financier de demain soit encore plus sûr, innovant et fiable, au service des consommateurs et de l'économie* », confirme François Villeroy de Galhau, président de l'ACPR et gouverneur de la Banque de France.

Période de consultation : Le document « Intelligence artificielle : enjeux pour le secteur financier » est présenté pour susciter toutes observations et commentaires, aussi bien sur son contenu précis que sur la démarche d'ensemble. Cette consultation s'adresse tant à la profession et aux intermédiaires et établissements soumis au contrôle de l'ACPR que, plus largement, à l'ensemble des personnes concernées par l'intelligence artificielle dans le secteur financier.

Les observations et commentaires sont attendus d'ici le 28 février 2018, à l'adresse du pôle fintech-innovation de l'ACPR : FINTECH-INNOVATION@acpr.banque-france.fr

Adossée à la Banque de France, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) est l'autorité administrative qui contrôle les secteurs de la banque et de l'assurance et veille à la stabilité financière. L'ACPR est également chargée de la protection de la clientèle des établissements contrôlés et assure la mission de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Elle est aussi dotée de pouvoirs de résolution. Les services opérationnels de l'ACPR sont regroupés au sein de son Secrétariat général.

Visitez notre site <https://acpr.banque-france.fr/>

¹ Analyses et Synthèses n°87 « Étude sur la révolution numérique dans le secteur français de l'assurance » et n°88 « Étude sur la révolution numérique dans le secteur bancaire français »

Contact Presse :

Service de la Communication externe et digitale : 01 42 92 39 00